

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1827

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Travert,
Mme Untermaier, Mme Valter et M. Tourret

ARTICLE 29

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« interdiction »

le mot :

« suppression »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.